

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 37182

présenté par  
M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Un objectif de confiance, garantissant à tout assuré que la valeur de sa pension ne sera jamais abaissée, ni par la désindexation des retraites sur l'inflation ou les salaires, ni par une baisse de valeur du point. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réforme ne peut faire l'économie d'une garantie de confiance auprès des Français après les nombreuses baisses de pension qu'ils ont subies de la part des différents gouvernements et de celui-ci en particulier.